

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 12 Décembre 1999

Rebond

Vœux

trop d'éléments se sont accumulés depuis le mois de juin pour que nous abordions l'année 2000 avec sérénité. Dans de telles circonstances, le doute, voire le découragement, peuvent en saisir plus d'un. Mais à suivre cette pente, on risque de devenir son propre ennemi. Alors, les vœux de l'AGPB pour l'année qui point sont des vœux de pugnacité. Pugnacité personnelle pour affronter la situation avec une énergie et une adaptabilité maximales. Pugnacité pour lutter contre les tensions que connaît notre profession, que certains s'ingénient à exploiter. Pugnacité enfin à l'égard des pouvoirs publics, si peu en phase avec notre agriculture. Mais, pour la période actuelle, joie et paix avant tout !

■ HENRI DE BENOIST
PRÉSIDENT DE L'AGPB



René Oghia

TENDANCES

Du mauvais côté de l'Atlantique

Tandis que les États-Unis soutiennent au maximum le revenu de leurs céréaliers, Bruxelles nourrit d'inquiétants projets pour nos prix.

Le ministre français de l'Agriculture et ses collègues de l'Environnement et des Finances ne sont pas les seuls à en rajouter à Agenda 2000. La Commission européenne s'y met également. Depuis quelque temps, elle projette de restreindre les possibilités pour

les organismes de collecte – coopératives céréalières et négociants en grains principalement – d'aller à l'intervention, c'est-à-dire de bénéficier du prix minimal européen.

A cet effet, elle veut modifier les critères d'accès à l'intervention. Un blé avec moins de 10,5 % de protéines ne serait plus accepté. Par ailleurs, le PS minimal exigé passerait de 72 à 73 kg/hl et l'in-

Suite page 2



Du mauvais côté de l'Atlantique

Suite de la page 1

dice minimal de Zeleny – indice de qualité de protéine, peu utilisé – serait lui aussi relevé.

Avec ces nouveaux critères, jusqu'à 40 % du blé français pourrait être écarté de l'intervention certaines années, contre un maximum de 10 % à ce jour. Sauf marché vraiment demandeur, le prix chuterait pour la partie des récoltes concernée, et le reste

– blé, mais autres céréales également – serait par ricochet tiré vers le bas.

Comme si la filière se montrait inerte !

La Commission prend notamment prétexte de la nécessité de relever le niveau de qualité de la production européenne. Comme

si les professionnels de la filière céréalière se montraient inertes ! En réalité, la Commission ne ferait qu'exposer les producteurs à des risques considérables. Les 64,5 F/q auxquels Agenda 2000 a ramené le prix d'intervention pour le 1^{er} juillet 2001⁽¹⁾ représentent une garantie de moins de 60 F/q pour les agriculteurs, compte tenu des frais et de la marge de l'organisme de collecte, ainsi que des taxes céréalières. C'est un filet de sécurité indispensable, à moins que la Commission n'adopte la même démarche que les États-Unis : malgré des prix au plus bas, grâce aux aides record de leur gouvernement, nos collègues céréaliers américains dégageront en effet cette année leur deuxième meilleur revenu de la décennie. La Commission a-t-elle les moyens d'une telle politique ? Non, nous ne le croyons pas.

(1) et, auparavant, à 704 F au 1/7/2000

Actions

À la manière de...

C'est à leur manière qu'avec leurs FDSEA les céréaliers de divers départements sont allés parler récemment de la modulation, de la TGAP... aux représentants des pouvoirs publics.

Quelques exemples. En Eure-et-Loir, le secrétaire d'État au Commerce extérieur, M. Huwart, a dû recevoir matinalement, en sa mairie de Nogent-le-Rotrou, des manifestants « à la recherche d'un ministre de l'Agriculture sérieux et compétent ». À Châlons-en-Champagne, les agriculteurs de Champagne-Ardenne ont édifié un mur de parpaings d'une dizaine de mètres, le « mur de l'incompréhension », face à la préfecture de région. Banderoles et guirlandes aux fenêtres de la DDAF de Melun, en Seine-et-Marne, prise d'assaut en dix minutes. Même type de démonstration dans l'Eure, à la DDAF d'Évreux, dont hall et couloirs, dûment paillés, ont été baptisés aux noms du ministre et de ses éminences grises.

Un mur encore pour la DRAF de Lorraine, assiégée durant pas moins de quatre jours !

ENQUÊTE

États-Unis: plus d'aides... aux moments cruciaux

Les chiffres ont volé en tous sens à Seattle sur les soutiens aux agriculteurs américains et européens. Pour les céréales, il faut distinguer selon les types de situation de marché. Le tableau ci-dessous l'illustre bien, qui est inspiré de données d'Agri US Analyse, mensuel français consacré à l'agriculture et à la politique agricole américaines.

Lorsque la situation de marché est satisfaisante, comme pendant la campagne 1997-1998 (1/7/97-30/6/98), les États-Unis soutiennent moins leurs producteurs que l'Union européenne. Ils limitent à peu près leurs dépenses au minimum prévu par leur loi agricole, le Fair Act. Mais, rappelons-le, ils ne freinent pas non plus la montée des prix, ce qu'a fait l'Europe dans un passé récent en imitant la demande de son blé, via des taxes à l'exportation.

En revanche, en cas de déséquilibre de fond du marché – c'est le cas depuis 1998-1999 –, le gouvernement américain peut rapidement débloquer de volumineux crédits sous diverses formes : marketing loan (voir rubrique Clés en page 4 de ce numéro), aides pour pertes de marché, aide alimentaire, crédits à l'exportation, etc. Très souple dans sa conception, la politique céréalière américaine permet d'aider très fortement les producteurs aux moments cruciaux, plus qu'en Europe où la PAC, budgétairement et politiquement corsetée. ■

Europe/États-Unis : soutien budgétaire à la production de céréales par exploitation (en francs sur la base de 1 \$ à 6 F)

	UNION EUROPÉENNE	ÉTATS-UNIS
1997-1998	28 900 F	18 600 F
1998-1999	30 400 F	41 600 F
1999-2000	30 400 F	56 300 F

Interview

CTE : espoirs et doutes

Bernard Guidez, membre du Bureau de l'AGPB et président de la FDSEA du Tarn, nous livre son sentiment sur les CTE. Son département a été l'un des premiers à en signer.



Photo Daniel Staquet

AGPB Contact : Le Tarn a beaucoup travaillé sur les CTE et il fait partie des départements où ont été signés les tout premiers contrats. Qu'attendez-vous de cet instrument ?

Bernard Guidez : Dès le début, les CTE ont suscité dans le Tarn beaucoup d'espoirs. Dans ce département, l'agriculture, qui présente de multiples facettes, parie volontiers sur la qualité. C'est le cas par exemple avec le «Blé meunier occitan», les labels rouges «Agneau du Pays d'Oc», et «Veau au Ségala», les canards labellisés «Païs». Les CTE nous sont d'emblée apparus comme un instrument qui pouvait inciter les exploitants à progresser dans cette voie, en investissant, en adoptant des démarches de contrôle de qualité, en travaillant en filière.

Au-delà, nous voulons aussi que les CTE nous aident à répondre à la demande environnementale de nos concitoyens. À nos yeux, il faut en faire un tremplin pour la fertilisation et l'irrigation raisonnées, pour la lutte contre

l'érosion. Mais naturellement, les contraintes à respecter doivent demeurer raisonnables, sous peine de sortir l'agriculture de l'économie pour la faire plonger dans l'assistanat. Il n'y aurait aucun avenir pour nous là-dedans.

AGPB Contact : En quoi vos adhérents céréaliers peuvent-ils croire qu'ils pourront bénéficier de CTE ?

B. G : Dans nos discussions avec l'Administration, nous avons fait

admettre que tous les types d'exploitants seront concernés par le CTE. En clair, chez nous, un agriculteur exploitant 150 hectares, intéressé par le fractionnement des apports azotés, par la pratique du non labour et par la plantation de haies est «CTable».

À cet égard, les quatre critères finalement retenus – emploi, diversification/valorisation, gestion de la ressource irrigation, environnement – couvrent large, d'autant qu'il ne s'agit pas de critères cumulatifs.

Le ministre de l'Agriculture en a été averti par la FDSEA quand il est venu signer nos premiers contrats : sans prise en compte de la dynamique syndicale en la matière, les CTE ne feront pas long feu.

AGPB contact : Au vu de vos premiers CTE, les attentes des syndicalistes tarnais vous paraissent-elles devoir être satisfaites ?

B. G : Franchement, nous sommes aujourd'hui entre espoir et doute.

Le doute, car les CTE ne sont ni plus ni moins qu'une sorte de PAM cumulé avec des mesures agro-environnementales. Et le carcan administratif pour y accéder risque d'en faire hésiter plus d'un.

Le doute, également, à cause de leurs effets pervers. Nous avons montré à notre préfet deux exploitations bien dans l'esprit des CTE – l'une en céréales et semences, l'autre en céréales et élevage – mais qui perdront deux fois avec la modulation ce qu'elles percevraient via un contrat.

L'espoir tout de même, car si nous savons l'utiliser, le CTE peut devenir un outil de communication pour faire reconnaître le rôle de l'agriculture et aussi, même si cela apparaît paradoxal, pour démontrer l'utilité économique des soutiens à notre secteur. ■

Agenda

L'AGPB sur le terrain

6 janvier : Loiret - Intervention commune avec l'AGPM et la FOP en réunion départementale «Grandes cultures» de la FDSEA

13 janvier : Rhône - Réunion «Grandes cultures» de la FDSEA

19 janvier : Pas-de-Calais - Réunion «Grandes cultures» de la FDSEA

20 janvier : Seine-et-Marne - Intervention en assemblée intercantonale

25 janvier : Vendée - Réunion «Grandes cultures» de la FDSEA

4 février : Meuse - Réunion «Grandes cultures» de la FDSEA

10 février : Loiret - Intervention à l'assemblée générale de la FDSEA.

Clés

Made in USA pour faire baisser les prix

Quand un mécanisme de soutien des prix se transforme en incitation à vendre à tout prix.

1

Le «marketing loan», homologue de notre prix d'intervention jusqu'au milieu des années 90.

Depuis les années 80, il existe aux Etats-Unis un mécanisme appelé «marketing loan». À la récolte, en cas de morosité des prix, le producteur américain peut contracter auprès de la CCC, l'ONIC américain, un emprunt sur neuf mois. Cet emprunt est effectué sur la base du «loan rate», qui équivaut à un prix minimal et qui est fixé actuellement à 95 \$ la tonne pour le blé et à 75 \$ pour le maïs*. En contrepartie, la récolte est gagée, mais elle reste à la disposition de l'exploitant. Si le prix de marché devient intéressant, celui-ci peut donc vendre et rembourser son prêt. Dans le cas contraire – persistance de cours inférieurs au «loan rate» –, la seule solution pour l'agriculteur, jusqu'au milieu des années 90, était de conserver les sommes empruntées en abandonnant sa récolte à la CCC. Le «marketing loan» permettait donc de retirer des volumes du marché et d'assurer un certain niveau de cours.

2

Actuellement au contraire, les agriculteurs sont incités à ne plus recourir au stockage public.

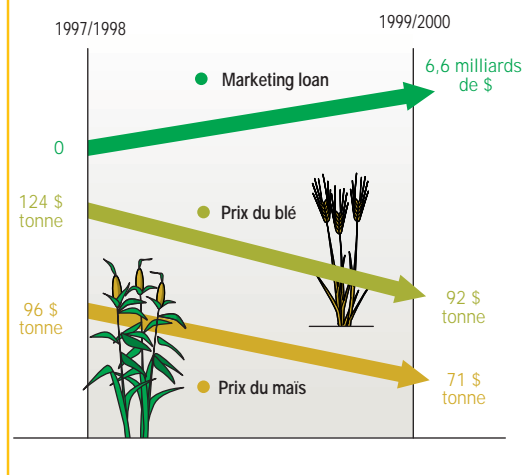
Depuis quelques années, l'agriculteur n'est plus réduit à abandonner son grain si les cours restent au-dessous du «loan rate». Il peut en

effet rembourser à la CCC sur la base d'un «prix de remboursement» déterminé chaque semaine pour chaque comté par le ministère de l'Agriculture en fonction du cours local.

Un agriculteur peut ainsi vendre son grain 90 \$ la tonne et ne rembourser la CCC que sur cette base. Il ne perd donc rien par rapport à l'hypothèse où il lui abandonnerait sa récolte, mais il n'y gagne rien non plus, même s'il en coûte 5 \$ au gouvernement américain.

En réalité, le ministère de l'Agriculture fait en sorte qu'à tout coup, l'agriculteur préfère vendre. Il lui suffit de fixer le «prix de remboursement» à un niveau inférieur au prix du marché, offrant ainsi un bonus à l'agriculteur. Évidemment, la récolte de cet agriculteur n'ira jamais alimenter les stocks publics.

Evolution des prix des céréales et des dépenses au titre du marketing loan



À votre écoute

M. Venat, Eure-et-Loir

Dans le cadre de la modulation, on m'affecterait pour mes cultures porte-graines (carottes, betteraves) une marge brute standard de 45 863 F/ha. C'est totalement incohérent, mon produit brut s'élevant à 25 000 F/ha. Que faire ?

Merci pour cette information. Elle sera utile à l'AGPB pour contester le décret «modulation» devant les tribunaux, lorsque celui-ci aura été publié. Toutes vos remarques sont les bienvenues.

Rectificatif

Une regrettable erreur a été commise au numéro précédent dans la réponse à M. Delafon. Le rapport des prix de la viande bovine en Europe et en Argentine est en réalité actuellement de 1,6 à 1,2.

3

Un système efficace pour écarter la concurrence des marchés.

Dernier avatar du système, les agriculteurs qui n'ont pas emprunté à la CCC ont quand même la garantie, s'ils vendent au-dessous du «loan rate», de percevoir la différence entre celui-ci et le «prix de remboursement». Ainsi, dans la période actuelle, tout est conçu pour que les agriculteurs américains vendent à n'importe quel prix. Plus ils le font, plus les volumes mis sur le marché sont importants, plus les prix baissent... Les États-Unis disposent de la sorte d'une arme redoutable pour attaquer les marchés et en écarter leurs concurrents. L'Europe se trouve contrainte en conséquence à plus de jachère que nécessaire.

* respectivement 612 F/q et 484 F/q à la valeur du dollar au 2/12/99.